

2804582

377 414 654

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2007

Extrait du procès-verbal

2

L'an 2007, le vendredi 7 décembre, à 9 heures, dans un salon du Pavillon Kléber,
7 rue Cimarosa, Paris (16^e),

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents ou représentés:

- Monsieur François Régis HUTIN, Président Directeur Général
- Monsieur Jean BOISSONNAT,
- Monsieur Jacques DUQUESNE,
- Monsieur Michel CAMDESSUS,
- Monsieur Bruno FRAPPA,
- Monsieur David GUIRAUD,
- Monsieur François-Xavier HUTIN,
- Monsieur Benoît LE GOAZIOU,
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU,
- Monsieur Jacques MOREA,
- la société SIPA, représentée par Monsieur Jean BOISSONNAT en l'absence de Monsieur Louis ESTRANGIN

Administrateur excusé :

- Monsieur Roger LAVIALLE

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Louis ECHELARD, Directeur Général de SIPA
- Monsieur Franck GUILLOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise
- Monsieur Pascal CAZUGUEL,
- Monsieur Bertrand DUROSOY,
- Monsieur Michel LE JEUNE, Membres du Comité d'Entreprise
- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, Secrétaires

Absente et excusée :

- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire, Chargée de mission

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° - Point sur la situation de OUEST-FRANCE et son organisation ;
- 2° - Questions diverses.

1° Point sur la situation de OUEST-FRANCE et son organisation

Aucune autre observation n'étant formulée, le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne en qualité de Vice-Président, Directeur Général Délégué, pour une durée qui expirera en 2012, lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Louis ECHELARD
Demeurant à RENNES (35000) – 18 allée G. Palante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président met alors aux voix les deux résolutions suivantes :

RESOLUTION : POUVOIRS

En sa qualité de Vice-Président, Directeur Général Délégué, Monsieur Louis ECHELARD disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

^
^ ^

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président**

J. N. Mute